

AFRIQUE

SITE ARCHÉOLOGIQUE ET PALÉONTOLOGIQUE DE MELKA KUNTURE ET BALCHIT

ÉTHIOPIE



Site Archéologique et Paléontologique de Melka Kunture et Balchit © UICN / Daniel Tormey

CANDIDATURE AU PATRIMOINE MONDIAL – ÉVALUATION TECHNIQUE DE L'UICN

SITE ARCHÉOLOGIQUE ET PALÉONTOLOGIQUE DE MELKA KUNTURE ET BALCHIT (ÉTHIOPIE) – ID N° 13 REV

RECOMMANDATION DE L'UICN AU COMITÉ DU PATRIMOINE MONDIAL : Ne pas inscrire le bien proposé au titre du critère (viii)

Principaux paragraphes des Orientations :

Paragraphe 77 : Le bien proposé ne remplit pas le critère (viii) du patrimoine mondial.

Paragraphe 78 : Le bien proposé remplit partiellement les conditions d'intégrité et les obligations en matière de protection et de gestion.

Contexte : Le site a été proposé par l'Éthiopie, pour la première fois, en 1978. Il s'agissait de la 13^e proposition d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial. En 1978, la recommandation de l'ICOMOS fut de différer l'examen de la proposition jusqu'à ce que l'État partie fournisse un inventaire général de ses intentions en matière de propositions d'inscription. En 1978 et 1979 l'ICOMOS a aussi conclu que pour les huit propositions de l'Éthiopie (y compris Melka Kunture), soit la documentation était inadéquate, soit les arguments justifiant la valeur universelle exceptionnelle n'étaient pas suffisamment convaincants. Le site a également été différé en 1980 et 1981, parce que l'Éthiopie n'avait pas fourni de liste indicative des biens qu'elle avait l'intention de proposer pour inscription.

1. DOCUMENTATION

a) Date de réception de la proposition par l'UICN : février 2023

b) Informations complémentaires officiellement demandées puis fournies par l'État partie : Après la réunion du Panel du patrimoine mondial de l'UICN, aucune information complémentaire n'a été demandée. L'État partie a communiqué d'autres informations à l'ICOMOS, le 22 février 2024.

c) Littérature consultée : Pour son évaluation, l'UICN a consulté de nombreuses références relatives à la géologie, la protection et la gestion ainsi qu'aux valeurs comparatives du bien proposé. Les autres références comprennent : Altamura, F., R. Melis, M. Mussi (2017). A middle Pleistocene hippo tracksite at Gombore II-2 (Melka Kunture). *Palaeogeography, Palaeoclimatology, Palaeoecology*. Vol. 470, pp. 122-131; Altamura, F., L. Di Bianco, M. Mussi (2023). When a rural community defines itself through an archaeological site: the case of Melka Kunture (Ethiopia). *Journal of Mediterranean Earth Sciences*; Casadevall, T, D. Tormey, J. Roberts (2019). *World Heritage Volcanoes: Classification, gap analysis, and recommendations for future listings*. Gland, Switzerland: IUCN. viii + 68pp; Crofts, R., Gordon, J.E., Brilha, J., Gray, M., Gunn, J., Larwood, J., Santucci, V.L., Tormey, D., and Worboys, G.L. (2020). *Guidelines for geoconservation in protected and conserved areas*. Best Practice Protected Area Guidelines Series No. 31. Gland, Switzerland: IUCN; Mc Keever, P.J. and Narbonne, G.M. (2021). *Geological World Heritage: a revised global framework for the application of criterion (viii) of the World Heritage Convention*. Gland, Switzerland: IUCN; Maerker, M, S. Calogero, R. Melis, and M. Mussi (2014). *Assessment of present day geomorphological dynamics to decipher*

landscape evolution around the Paleolithic sites of Melka Kunture, Ethiopia. EGU 2014-14805; Mitchell, N. with contributions from Leitão, L., Migon, P. and Denyer, S. (2013). *Study on the Application of Criterion (vii): Considering superlative natural phenomena and exceptional natural beauty within the World Heritage Convention*. Gland, Switzerland: IUCN. 113pp; Pioli, L., R. Melis, and M. Mussi (2023). *Volcaniclastic sedimentation in a closed, marginal rift basin? The case of the Melka Kunture area*. *Geol. Soc. London*, vol 520; Wells, R. (1996). *Earth's Geological History: A Conceptual Framework for Assessment of World Heritage Fossil Site Nominations*. Gland, Switzerland: IUCN.

d) Consultations : 15 évaluations théoriques ont été reçues qui comprennent les contributions de spécialistes de l'Union internationale des sciences géologiques (IUGS) et une synthèse réalisée par l'IUGS. Parmi les évaluations théoriques, il y avait aussi des évaluations de spécialistes des droits autochtones et du Groupe thématique sur la gouvernance de la Commission mondiale des aires protégées (CMAP) de l'UICN. La mission sur le terrain a pu rencontrer personnellement le Vice-Gouverneur de la province d'Oromia ; le Ministre du tourisme ; et un représentant du Centre du patrimoine éthiopien. Quelque 30 parties prenantes ont activement participé à une réunion sur place, avec des représentants des résidents locaux ; des autorités locales, de district et régionales ; du secteur du tourisme ; des archéologues responsables de la recherche sur le site et des pasteurs.

e) Visite du bien proposé : M.Daniel Tormey (UICN) et M.Edward Matenga (ICOMOS), 26 au 31 octobre 2023

f) Date à laquelle l'UICN a approuvé le rapport : mai 2024

2. RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES NATURELLES

Le bien proposé, le Site archéologique et paléontologique de Melka Kunture et Balchit, comprend un important regroupement de sites archéologiques répartis entre six éléments constitutifs. Il se situe dans la vallée supérieure de l'Aouache, en Éthiopie, sur les hauts plateaux qui dominent le principal rift éthiopien, à environ 2 000 m au-dessus du niveau de la mer et 60 km au sud d'Addis-Abeba, près du village de Melka Awash. Les archives géologiques et archéologiques complexes des éléments constitutifs proposés contiennent des types d'industries lithiques (c'est-à-dire relatives à des outils en pierre) produites avec diverses matières premières volcaniques, sur une très longue période de temps. Le bien proposé comprend aussi des vestiges paléobotaniques et une faune fossilisée (essentiellement des hippopotames). Durant les fouilles archéologiques de l'industrie lithique, des vestiges hominins ont été découverts. Il y a là une différence avec la plupart des découvertes semblables où l'on trouve des vestiges lors de prélèvements contrôlés en surface. L'on a aussi découvert des empreintes fossiles d'hominins, d'hippopotames et d'oiseaux datant du Pléistocène (1,2 à 0,7 million d'années). Ensemble, les six éléments constitutifs du bien en série proposé ont une superficie totale de 55,51 ha, avec une seule zone tampon de 9637,88 ha.

Le bien proposé, dans sa totalité, est préservé dans des dépôts volcanoclastiques qui se sont développés dans la dépression née d'un affaissement lent où la paléorivière Aouache a établi son cours. Les dépôts volcanoclastiques sont complexes mais, globalement, le bassin fluvial dans lequel se situe le bien proposé a été formé par un important barrage de lave, près du pont sur l'Aouache, proche de Melka Awash. En amont de ce barrage naturel, les conditions ont favorisé le dépôt de matériaux dans le bassin, ce qui a protégé les vestiges archéologiques d'une érosion complète. Avec le temps, certaines parties du paléo-paysage ont été soumises à l'érosion et aux dépôts répétés, recouverts de dépôts alluviaux ainsi que de dépôts volcaniques produits par les volcans voisins. L'érosion récente par les affluents actuels de l'Aouache forme des ravines qui révèlent l'histoire de la technologie lithique sur le site. Les ignimbrites volcaniques – c'est-à-dire une roche volcanique formée de tuf durci (cendre volcanique) – et les couches de retombées aériennes peuvent faire l'objet d'une datation radiométrique fournissant ainsi de bonnes contraintes temporelles pour le rythme de développement de la technologie lithique.

Les fouilles archéologiques ont permis d'étudier le patrimoine culturel préhistorique et de retrouver et documenter des données scientifiques à ce sujet. Plus de 80 couches archéologiques ont été identifiées en 50 ans de fouilles : 30 d'entre elles ont fait l'objet de fouilles intensives sur des surfaces allant de 50 m² à 250 m². Des dizaines de milliers d'outils lithiques, de vestiges de la faune et parfois humains (comprenant

Homo erectus et *Homo sapiens* archaïque) ont été mis au jour. Beaucoup d'autres vestiges sont préservés dans une zone de plus de 10 000 ha et disponibles pour des travaux de recherche futurs. Les gisements archéologiques de Melka Kunture constituent une archive unique de l'évolution humaine sur plus de 1,7 million d'années, des couches de l'Oldowayen (c'est-à-dire l'industrie lithique la plus ancienne qui soit connue) jusqu'à une séquence très longue et complexe de couches de l'Acheuléen (c'est-à-dire l'industrie lithique marquée par les bifaces) puis aux couches du milieu de l'âge de la pierre et peut-être même de la fin de l'âge de la pierre. Tout au long de cette séquence, des matières premières lithiques diverses, d'origine volcanique, étaient à la disposition des humains qui les transformaient en outils : chaque matière avait des propriétés et des qualités différentes ; toutes ont été soigneusement testées et, lorsqu'elles étaient considérées utilisables, éventuellement exploitées. En conséquence, on peut considérer Melka Kunture comme un laboratoire de l'évolution humaine, où les conditions requises pour les procédures d'apprentissage par essai et erreur étaient naturellement disponibles et parallèles à la croissance interprétée des capacités cognitives des humains. Le bien proposé illustre l'interaction, dans le temps, entre les premiers humains et leur environnement au sein des écosystèmes où ils vivaient, documentée dans une séquence où des événements volcaniques épisodiques ont préservé une série de paléo-paysages comprenant chacun des preuves fossiles directes et indirectes.

3. COMPARAISONS AVEC D'AUTRES SITES

L'inscription du Site archéologique et paléontologique de Melka Kunture et Balchit est proposée au titre des critères (iii), (iv) et (v), qui seront évalués par l'ICOMOS, ainsi que du critère (viii). Concernant le critère (viii), l'UICN note que l'État partie n'a pas réalisé d'analyse comparative mondiale distincte. L'analyse qui figure dans le dossier ne porte que sur les critères culturels et se cantonne à quelques sites africains. Les valeurs géologiques décrites dans le dossier sont examinées de différentes manières à travers le document : il y a notamment une analyse de la base paléontologique, volcanologique/sédimentologique et de l'interaction entre la géologie et les critères culturels. L'UICN fonde l'analyse suivante sur le dossier de la proposition, les rapports thématiques de l'UICN, la mission d'évaluation sur le terrain et l'évaluation théorique, notamment la contribution de spécialistes de l'IUGS.

Concernant la paléontologie, les vestiges fossiles appartenant aux hippopotames sont prépondérants. La question de savoir pourquoi il y a un pic d'occurrence des hippopotames dans cette localité reste non résolue. Il y a des pistes d'empreintes d'hippopotames d'oiseaux et d'hominins. Ni cette période, ni les fossiles du bien proposé ne sont identifiés comme des priorités dans le Rapport thématique sur la paléontologie réalisé par l'UICN en 1996. L'étude thématique de l'UICN, en 2021, sur le patrimoine mondial géologique, porte sur des sites possédant un mélange de fossiles hominins et autres mais ne fait aucune recommandation générale ou spécifique indiquant que

ces sites seraient sous-représentés ou devraient être clairement pris en compte pour une inscription au patrimoine mondial. L'étude note un certain chevauchement avec le critère (iii) « apporter un témoignage unique ou du moins exceptionnel sur une tradition culturelle ou une civilisation vivante ou disparue » pour les biens contenant des fossiles des premiers hominidés. Plusieurs biens du patrimoine mondial contenant des fossiles hominidés ont été inscrits sur la Liste du patrimoine mondial uniquement au titre du critère (iii), tandis que d'autres ont aussi été reconnus sous le critère (viii). Toutefois, la reconnaissance de biens contenant des fossiles hominidés sous le critère (viii) est liée à des caractéristiques géologiques clairement exceptionnelles au niveau mondial. Par exemple, la Zone de conservation de Ngorongoro (République-Unie de Tanzanie) a été inscrite sous le critère (viii) parce qu'elle contient la plus grande caldeira intacte du monde, mais l'inscription mentionne aussi les archives paléontologiques relatives à l'évolution humaine reconnues, cependant, surtout au titre du critère (iv). Le registre hominidé de la Région des lacs Willandra (Australie) est inscrit au titre du critère (iii) mais sa géologie relève du critère (viii) qui reconnaît les fossiles de marsupiaux géants. L'UICN conclut, en conséquence, qu'il n'y a, dans ce cas, pas de fondement pour l'application du critère (viii) pour les fossiles non homininés, et que les vestiges de fossiles homininés devraient être pris en compte dans le cadre de l'application possible des critères culturels. Néanmoins, la présence d'espèces non homininées renforce la compréhension de la manière dont les homininés utilisaient et exploitaient les ressources vivantes de leur environnement, ainsi qu'une profonde compréhension de la partie vivante de l'écosystème dans lequel ils vivaient.

Concernant la volcanologie et la sédimentologie, le Rapport thématique de l'UICN sur les volcans, en 2019, identifie le volcan éthiopien Erta Ale comme une lacune potentielle sur la Liste du patrimoine mondial mais ce n'est pas le cas pour les volcans anciens et les dépôts volcaniques des hauts plateaux éthiopiens. Bien que le site proposé représente les premières étapes du développement du principal rift éthiopien actuellement actif dans les plaines, il n'a pas de représentativité importante au plan régional ou international. Dans le bien proposé, l'interaction entre la volcanologie et la sédimentologie s'exprime par la présence d'un barrage de lave à travers la rivière Aouache, formant le bassin dans lequel ont eu lieu les dépôts et l'érosion qui ont permis de préserver les vestiges archéologiques et paléontologiques mais cette caractéristique à elle seule ne suffit pas pour justifier l'application du critère (viii).

Pour les évaluateurs de l'UICN, l'interaction entre la géologie et les critères culturels est la valeur principale des caractéristiques géologiques du bien proposé : la géologie a formé le bassin dans lequel la faune s'est rassemblée et a donné les moyens de préserver les vestiges lithiques et homininés. L'interaction entre la volcanologie et la sédimentologie a périodiquement exposé puis réenfouï certaines zones, fournissant des contraintes temporelles précieuses et des archives paléoécologiques de la région. Le ravinement actuel

expose les vestiges. À l'époque de l'occupation et du développement de la technologie lithique, l'obsidienne (c'est-à-dire le verre volcanique formé par un refroidissement rapide de la lave) et d'autres roches volcaniques furent les matériaux qui attirèrent les premiers homininés. C'est l'abondance de ces matières premières qui est à l'origine du site culturel d'aujourd'hui. La géologie fait partie intégrante du site culturel mais cette interaction est commune aux sites de ce type : de par leur nature, les sites archéologiques liés à l'évolution de l'humanité sont en partie « culturels » et en partie géologiques, comme le note l'UICN en 2021, dans l'étude sur le patrimoine mondial géologique citée ci-dessus. De l'avis de l'UICN, ces valeurs géologiques pourraient être traitées dans la déclaration de valeur du bien proposé sous forme, soit de Paysage culturel soit de site culturel, à condition, naturellement, que la démonstration de la valeur universelle exceptionnelle soit confirmée par les critères culturels. L'étude détaillée de cette interaction complexe entre les volcans et les cours d'eau en fait un exemple bien étudié, décrit dans des publications récentes revues par des pairs. Toutefois, si l'on examine purement les caractéristiques géologiques, l'interaction complexe entre les aspects volcaniques et sédimentologiques du bien proposé n'est pas d'importance mondiale, mais plutôt nationale, pour la conservation. L'UICN constate aussi que certains évaluateurs ont évoqué la possibilité d'examiner le bien proposé en tant que géoparc mondial de l'UNESCO.

En bref, l'UICN considère que les caractéristiques géologiques du bien proposé, tout en jouant un rôle important en renforçant les valeurs archéologiques du bien proposé au titre des critères culturels, ne justifient pas l'application du critère (viii) car elles sont d'importance nationale et non mondiale. Le bien proposé est typique des premiers sites archéologiques de l'humanité et ne justifie pas à lui seul l'application du critère (viii).

4. INTÉGRITÉ, PROTECTION ET GESTION

4.1. Protection

Concernant le régime de protection, l'évaluation de l'UICN repose principalement sur la protection des valeurs géologiques qui sont liées aux valeurs culturelles. La protection juridique la plus directe du bien proposé est inscrite dans le Règlement portant création du Bureau de protection et d'administration du Site préhistorique de Melka Kunture et Balchit, n° 159/2013 qui fait du Gouvernement régional de l'État d'Oromia, et en particulier du Bureau de la culture et du tourisme de la région d'Oromia, l'organe de gouvernance légalement responsable. Ce règlement applicable spécifiquement au bien proposé s'inscrit dans le cadre plus large de la législation fédérale projective, comprenant : la Constitution fédérale pour la protection de la dotation culturelle et naturelle ; la Politique culturelle : pour la conservation des biens culturels et du patrimoine naturel ; la Proclamation pour la recherche et la conservation du patrimoine culturel ; la Politique du tourisme, et la Politique de l'environnement.

En outre, le Gouvernement régional de l'État d'Oromia dispose de mesures de protection constitutionnelles pour le patrimoine et la nature et, au titre du Règlement portant création du Site préhistorique de Melka Kunture et Balchit, est l'organe administratif investi de la responsabilité et de l'autorité en matière de protection du patrimoine. Selon les observations de la mission d'évaluation sur le terrain, il semble qu'en pratique, depuis 2013 et la mise en œuvre d'un règlement spécifique pour Melka Kunture, le niveau de sensibilisation et de protection soit établi. La preuve la plus tangible réside dans les mesures prises pour traiter l'eau polluée par des effluents industriels provenant d'Addis-Abeba : ces mesures ont été prises du niveau local au niveau d'Oromia. Des mesures ont été demandées et prises au niveau fédéral concernant le contrôle de la pollution dans la zone industrielle. De même, en vertu du Règlement portant création du Bureau d'administration et de protection du Site préhistorique de Melka Kunture et Balchit, les différents points identifiés dans le plan de gestion ont été mis en œuvre. Des conversations avec l'État partie, il est ressorti que l'inscription éventuelle au patrimoine mondial est considérée comme le déclencheur requis pour renforcer les ressources humaines et les ressources financières du bien. Au cours des réunions de la mission avec les organismes gouvernementaux, y compris le Vice-Gouvernorat d'Oromia, un engagement a été pris à la fois en faveur d'un financement adéquat visant à mettre en œuvre le plan et de l'engagement immédiat du double au moins du nombre actuel d'employés à plein temps pour le site (actuellement quatre personnes).

Le bien proposé dispose d'un cadre réglementaire établi, axé sur le Règlement portant création du Site préhistorique de Melka Kunture et Balchit, accordant au Gouvernement régional de l'État d'Oromia la responsabilité et l'autorité en matière de protection du patrimoine. Concernant le bien, cette autorité s'exerce avec succès. Le Plan de gestion serait efficace si le bien disposait du personnel adéquat.

L'UICN considère que le statut de protection du bien proposé remplit en partie les obligations requises, énoncées dans les Orientations.

4.2 Limites

Les limites des éléments constitutifs proposés ont été conçues conjointement avec les fouilles archéologiques à long terme, mais elles comprennent aussi les valeurs géologiques d'intérêt pour la conservation. Durant l'évaluation sur le terrain, des discussions ont eu lieu avec l'État partie concernant l'accent à mettre, dans des éléments constitutifs, en série, relativement grands, sur les zones clés, d'intérêt pour la conservation. Cette optique, visant à définir des géosites dans les limites plus vastes d'une zone protégée, serait cohérente avec le Guide de bonnes pratiques CMAP/UICN pour le géopatrimoine. Chaque géosite aurait un objectif spécifique à la conservation de la ressource tandis que l'aire protégée dans son ensemble assurerait la protection à l'échelle du site.

Au moment de la mission d'évaluation, les limites des zones tampons n'étaient pas encore fixées. Le dossier de la proposition identifie quatre points localisés par GPS qui devaient englober une zone tampon. Toutefois, compte tenu de la taille de la zone tampon proposée et des activités pastorales en cours dans la région, l'État partie a déterminé, durant la mission, qu'il ne serait pas possible de maintenir la zone tampon et que la conception des zones particulièrement prioritaires pour la conservation devait être plus focalisée que les limites établies alors ne le permettaient. En d'autres termes, les limites de la zone tampon telles qu'elles sont établies sont si vastes que l'on perd la notion des sites clés qui se trouvent à l'intérieur et la nécessité d'y déployer des efforts de conservation spécifiques. L'UICN ayant déterminé que le critère (viii) n'est pas applicable, la question de l'amélioration de la zone tampon devrait être examinée par l'ICOMOS.

L'UICN considère que les limites du bien proposé suffiraient à couvrir les valeurs géologiques d'intérêt pour la conservation si une approche plus focalisée était adoptée mais que les zones tampons sont, actuellement, inappropriées. En conséquence, les limites du bien proposé ne remplissent pas actuellement les obligations requises, énoncées dans les Orientations, en ce qui concerne le critère (viii).

4.3 Gestion

Le cadre réglementaire du bien proposé confère au Gouvernement régional de l'État d'Oromia l'autorité pleine et entière de gérer le bien et de prendre des mesures. Au cours de l'évaluation sur le terrain, il a été entendu que cela correspondait à une pleine propriété même si les usagers pastoraux actuels du bien proposé, vivant à proximité, revendiquent la région – ce que confirme le dossier de la proposition. Un administrateur engagé par le Bureau de la culture et du tourisme d'Oromia sera nommé pour collaborer avec les parties prenantes concernées et les communautés locales en vue de gérer le bien proposé. L'administration du site, guidée par le Plan de gestion, est responsable de la gestion quotidienne, du suivi et des rapports ainsi que de la coordination de toutes les activités.

Le Plan de gestion décrit clairement et en détail la coopération avec les parties prenantes et le cadre de gestion. L'autorité de gestion est, en dernier ressort, le Gouvernement régional de l'État d'Oromia et plus particulièrement, le Bureau de la culture et du tourisme. Le Plan de gestion prévoit une large participation des parties prenantes, fondée sur une compréhension claire des menaces et des besoins et propose des méthodes de traitement de ces menaces et besoins. Toutefois, le dossier de la proposition note que le nombre et le niveau des compétences actuels du personnel et des ressources du bien proposé sont limités, un point également réitéré durant la mission d'évaluation sur le terrain, mais que l'État partie envisage de renforcer l'appui à la mise en œuvre du Plan de gestion. La gestion du bien proposé est limitée par un niveau

relativement faible de financement de la conservation, avec seulement quatre employés, tandis que la majeure partie du suivi sur le terrain incombe aux archéologues qui sont actuellement présents de manière saisonnière. Durant la mission de l'UICN sur le terrain, lors de réunions avec les organismes gouvernementaux, y compris le Vice-Gouvernorat d'Oromia, un engagement clair à fournir un financement adéquat pour la mise en œuvre du plan et l'engagement immédiat du double au moins du nombre actuel de personnel à plein temps pour le site ont été notés. Cette augmentation des ressources serait probablement suffisante pour tenir compte d'une utilisation probablement accrue du bien, si celui-ci était inscrit, mais l'ICOMOS devrait examiner les capacités relatives au patrimoine culturel.

L'UICN observe qu'actuellement, le nombre de visiteurs est très limité, ce qui laisse à penser que le niveau de la gestion et de la protection est adéquat pour la pression touristique actuelle. Si le tourisme se développe, il est probable qu'il aura lieu via des visites guidées, compte tenu de l'éloignement des sites. Dans ce cas, le suivi pourrait être encore amélioré en engageant des guides en plus des gardes.

Actuellement, la principale menace pour les valeurs géologiques du bien proposé provient de l'exploitation minière illégale de gravier et de sable, en particulier sur un promontoire clé proche de la rivière, au site de Simbiro. Au cours de la mission, l'État partie a pris l'engagement de remédier à la situation. Sous l'égide du Règlement portant création du Bureau d'administration et de protection du Site préhistorique de Melka Kunture et Balchit, et d'un cadre réglementaire associé, l'État partie s'est engagé, au cours de la mission, à mettre fin à l'exploitation minière illégale du sable et du gravier à Simbiro et à prendre des mesures de protection supplémentaires dans les zones clés importantes, à l'intérieur des limites de l'aire protégée en général, afin d'atténuer les possibilités de conflits ou de dommages dus au niveau d'utilisation actuel comprenant des activités pastorales à faible intensité, la plantation et la récolte de céréales et des visites limitées.

L'UICN considère que la gestion du bien proposé ne remplit pas les obligations requises, énoncées dans les Orientations mais prend note des intentions de renforcer les capacités actuelles afin de remplir les obligations du point de vue du patrimoine naturel.

4.4 Communautés

Le dossier de la proposition note que le peuple Oromo est un peuple autochtone vivant à proximité du bien proposé. Tant dans le dossier de la proposition que dans le Plan de gestion, la participation des parties prenantes et l'inclusion des communautés sont considérées essentielles pour permettre une responsabilité partagée relative au bien proposé. Toutefois, tout en indiquant que le processus de préparation de la proposition a été finalisé dans le cadre d'un atelier de validation, le dossier ne mentionne pas le Consentement libre, préalable et en connaissance de

cause. La législation en vigueur et le Plan de gestion prévoient des droits de propriété, des droits à l'information, à la consultation et au consentement. La proposition a été entièrement soutenue par les parties prenantes et les populations locales qui ont participé à des réunions durant la mission d'évaluation sur le terrain. La mission s'est efforcée de déterminer si le Consentement libre, préalable et en connaissance de cause des peuples autochtones avait été respecté, dans les limites d'une visite brève. La mission d'évaluation sur le terrain a noté l'identité forte avec le patrimoine culturel du bien proposé, en partie en raison de la présence visible des travaux archéologiques à long terme dans le site, y compris le recours à la population locale pour son appui qui est également suggéré dans les travaux de recherche récents. L'inscription sur la Liste du patrimoine mondial a été présentée par l'État partie comme un moyen d'améliorer les moyens d'existence de la population locale en augmentant le nombre de visiteurs. L'UICN ayant déterminé que le critère (viii) n'est pas applicable, les autres questions sur ces points seront examinées par l'ICOMOS.

4.5 Menaces

Dans une analyse SWOT (forces, faiblesses, possibilités, menaces), le Plan de gestion énumère une large gamme de menaces mais les menaces pesant sur les valeurs de géo-conservation semblent être faibles. La menace la plus importante, touchant actuellement les valeurs géologiques du bien proposé, provient de l'exploitation minière illégale de gravier et de sable. Une mine de sable en activité se trouve près de la rivière, au site de Simbiro, et des dépôts de sédiments dus à cette activité sont visibles dans la rivière. La mission d'évaluation sur le terrain a examiné les effets sur la géomorphologie fluviale naturelle et, pour le moment, l'augmentation des dépôts serait la principale préoccupation. Toutefois, si l'activité devait se poursuivre, il pourrait y avoir une accélération de l'érosion qui menacerait de compromettre le site clé de la technologie lithique. Au cours de la mission, l'État partie s'est engagé à remédier à la situation.

De par sa nature, le bien proposé pourrait aussi subir des changements dus à deux processus majeurs : le premier est l'érosion et la sédimentation qui affecteront ces sites à l'avenir et fait partie de la valeur du bien proposé parce qu'il est représentatif de la manière dont les sites ont été préservés plus au moins intacts et dont ils ont ultérieurement été érodés pour être exposés aujourd'hui. Ces processus sont également préservés dans les limites du site et l'UICN note, à cet égard, que les bassins versants ne sont pas totalement inclus, soit comme limite du site, soit comme zone tampon, mais que les bassins versants locaux constituent les limites actuelles du site. Le deuxième processus source de changement est la recherche par excavation et par d'autres méthodes qui a créé le bien proposé tel qu'il est aujourd'hui.

Le bien proposé est en partie adjacent au village en expansion de Melka Awash. Au fur et à mesure de l'expansion de ce village, il se peut qu'il y ait une

augmentation des impacts sur le bien proposé et qu'il soit nécessaire non seulement de mettre en place des services de gestion des déchets et de la pollution mais aussi d'éviter un ruissellement de surface incorrectement conçu qui pourrait entraîner une érosion beaucoup plus marquée dans le bien proposé. Il y a des activités pastorales dans la zone du bien proposé, notamment un pâturage à faible intensité par les chèvres et les bovins ainsi que des plantations de cultures céréalières. Ces utilisations ne représentent pas de menace pour les valeurs géologiques du bien proposé.

En conclusion, l'UICN fait remarquer que le régime de protection et de gestion du bien proposé porte surtout sur les valeurs culturelles et ne tient pas compte des attributs qui pourraient être pris en compte sous le critère (viii). Du point de vue des valeurs géologiques d'importance nationale, le bien proposé remplit partiellement les obligations assurant la protection et la gestion dans les limites actuellement proposées, compte tenu du peu de menaces pesant sur les valeurs géologiques.

En résumé, l'UICN considère que les conditions d'intégrité et les obligations en matière de protection et de gestion, énoncées dans les *Orientations* ne sont pas remplies mais prend note des intentions de renforcer les capacités actuelles afin de remplir les obligations.

5. AUTRES COMMENTAIRES

5.1 Interaction entre les attributs géologiques et culturels

L'UICN est d'avis que le dossier ne démontre pas la valeur universelle exceptionnelle du site pour le critère (viii) parce que ses attributs paléontologiques et volcaniques sont uniquement d'importance nationale, mais elle souligne que la géologie n'en reste pas moins importante pour l'éventuelle valeur universelle exceptionnelle du bien proposé car elle a formé le bassin dans lequel la faune s'est rassemblée et a fourni les moyens de préserver les vestiges lithiques et hominins. L'interaction entre la volcanologie et la sédimentologie a exposé et réenfouï périodiquement des zones, fournissant des contraintes temporelles valables et des archives paléoécologiques pour la région. Le ravinement actuel expose les vestiges. Durant l'occupation et le développement de la technologie lithique, l'obsidienne et d'autres roches volcaniques furent les matériaux qui attirèrent les premiers hominidés et l'abondance de ces matières premières est à l'origine de ce qui est aujourd'hui un site culturel exceptionnel. La géologie du site est centrale à la compréhension des valeurs culturelles du bien proposé. L'État partie a inclus « le paysage culturel » comme élément de la proposition et d'après l'information fournie dans le dossier, l'essentiel de la discussion sur la géologie, au titre du critère (viii), pourrait être modifié pour exprimer l'importance de la géologie pour le bien potentiel du patrimoine mondial.

5.2 Considérations relatives aux biens en série

a) Comment l'approche en série se justifie-t-elle ?

La valeur universelle exceptionnelle proposée au titre des critères (iii), (iv) et (v) se base sur la présence de sites archéologiques et non de géosites. Le dossier de la proposition ne considère ni la justification du critère (viii) à elle seule, ni une approche en série ou non de la protection des attributs géologiques à elle seule. Les différents éléments constitutifs du bien proposé sont situés dans un paysage où les sols sont utilisés à des fins variées de sorte qu'une bonne partie de la grande région ne fournit ni l'intégrité ni la protection juridique qui permettraient son intégration dans un bien du patrimoine mondial ; en conséquence, un bien contigu n'est pas envisageable. Tout en délimitant les sites en vue de protéger la valeur universelle exceptionnelle proposée, l'approche en série permet la poursuite des utilisations actuelles des sols.

b) Les éléments séparés du bien proposé sont-ils liés sur le plan fonctionnel du point de vue des obligations énoncées dans les Orientations ?

Certes, les six éléments peuvent être liés sur le plan fonctionnel (voir l'évaluation de l'ICOMOS) et démontrer les critères (iii), (iv) et (v), mais, dans le cas du critère (viii), le dossier de la proposition ne met en évidence aucun lien fonctionnel entre les éléments constitutifs.

c) Existe-t-il un cadre de gestion global efficace pour tous les éléments constitutifs du bien proposé ?

Les éléments constitutifs proposés du bien en série sont proches sur le plan géographique et ont des valeurs semblables qui nécessitent gestion et protection. Tous les éléments constitutifs proposés sont inclus dans une stratégie de gestion globale qui a été rédigée. La stratégie tient compte de toutes les parties prenantes pertinentes, y compris l'administration régionale d'Oromia et les représentants nationaux, de district et locaux. Elle décrit la structure de gestion actuelle, qui se fonde sur les ressources archéologiques actuelles, et les mesures de protection appliquées par Oromia. Le Plan de gestion prendra effet au moment de l'inscription.

6. APPLICATION DES CRITÈRES

L'inscription du **Site archéologique et paléontologique de Melka Kunture et Balchit** est proposée au titre du critère (viii) ainsi que des critères (iii), (iv) et (v) qui seront évalués par l'ICOMOS.

Critère (viii) : Histoire de la Terre et caractéristiques géologiques

Les valeurs géologiques décrites dans le dossier de la proposition comprennent la paléontologie, la volcanologie/ sédimentologie et les liens étroits entre la géologie et le patrimoine culturel. Il convient de remarquer qu'il n'y a pas, dans le dossier, d'analyse comparative mondiale complète au titre du critère (viii).

Bien que la région représente les premières étapes du développement du principal rift éthiopien actuellement actif en basse altitude, elle n'est pas d'importance régionale ou internationale pour le patrimoine purement géologique ; les valeurs géologiques d'intérêt pour la conservation sont importantes au niveau national. La présence d'espèces fossiles autres que des hominins soutient néanmoins la compréhension de la manière dont les hominins utilisaient et exploitaient les ressources vivantes de leur environnement ainsi qu'une compréhension plus profonde de la partie vivante de l'écosystème dans lequel ils vivaient. Certes, l'histoire géologique du bien proposé offre un contexte important aux valeurs culturelles, mais l'interaction entre la géologie et les valeurs culturelles est omniprésente dans les sites de ce type.

L'UICN considère que le bien proposé ne remplit pas ce critère.

7. RECOMMANDATIONS

L'UICN recommande que le Comité du patrimoine mondial adopte le projet de décision suivant, notant que celui-ci sera harmonisé, le cas échéant, avec les recommandations de l'ICOMOS, suite à son évaluation de cette proposition de bien mixte au titre des critères culturels, et intégré dans le document de travail WHC/24/45.COM/8B :

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné les documents WHC/24/46.COM/8B et WHC/24/46.COM/INF.8B2,
2. N'inscrit pas le **Site archéologique et paléontologique de Melka Kunture et Balchit, Éthiopie**, sur la Liste du patrimoine mondial sous le critère (viii).

Carte 1 : Localisation du bien proposé

